



PLAN D'ACTION ANNUEL 2009 DE LA VILLE DE LÉVIS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

DANS LE CADRE DE LA LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE,
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE (L. R. Q., chapitre E - 20.1)

JUIN 2009

| | |
|--|------|
| Préambule..... | 3 |
| Groupe de travail | 4 |
| Plan d’action pour l’intégration des personnes handicapées - bilan 2008 – action 2009..... | 5-14 |
| 1. Accessibilité aux services (emploi – transport –sécurité publique)..... | 5-7 |
| 2. Accessibilité à l’information et aux communications | 8 |
| 3. Accessibilité aux activités (programme)..... | 9 |
| 4. Accessibilité au territoire (aménagement, cadre urbanistique)..... | 11 |
| 5. Accessibilité au territoire (touristique)..... | 13 |
| 6. Accessibilité aux bâtiments et équipements municipaux..... | 14 |
| Conclusion | 15 |

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale définit la personne handicapée comme :
«*toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes*».

La mise en oeuvre en décembre 2004, du projet de loi no 56 a eu pour effet de modifier substantiellement la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et de spécifier que leur intégration à la société doit se faire au même titre que pour tous les citoyens. Entre autres, pour des ministères, des organismes publics et des municipalités, cela se traduit par l'adoption, sur une base annuelle, d'un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Plus particulièrement, la Loi prévoit que ce plan d'action doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et les mesures qui seront prises pour y remédier.

Obligation de la Loi :

L'article 61.1 de la Loi prévoit que les ministères, la majorité de organismes publics et les municipalités les plus peuplées adoptent et rendent public un plan d'action annuel.

L'article se lit comme suit :

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

En décembre 2005, la Ville de Lévis adoptait un premier *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*, un second plan d'action actualisé avec les réalisations de 2006 et les projets pour 2007-2008 a été adopté en juin 2007.

Favorisant la continuité de son implication pour le dossier « *Accessibilité aux personnes handicapées* », la Ville de Lévis a réalisé plusieurs interventions visant à encourager l'intégration des personnes vivant un handicap sur son territoire. Un travail important de sensibilisation aux besoins des personnes handicapées a permis, aux différents intervenants municipaux, de développer une préoccupation constante pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à tous les services qui sont mis à la disposition de la population.

Le présent document qui représente un troisième plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant avec un handicap, permettra de faire un bilan des mesures qui ont été prises au cours de l'année qui vient de s'écouler, pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans différents secteurs d'activités, et de prévoir les mesures à prendre pour les années à venir.

Il démontre une préoccupation plus grande dans la desserte et l'ajustement des services et des interventions dans les champs municipaux soit : l'administration municipale, l'accessibilité des lieux et des édifices publics, la sécurité en milieu résidentiel, le transport, la signalisation et le stationnement, les loisirs, la culture et le tourisme et la communication.



GROUPE DE TRAVAIL

Direction de l'environnement et des infrastructures

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

Direction de la vie communautaire

Direction des communications

Direction des ressources humaines

Direction du développement

Direction du service de la sécurité incendie

Société de transport de Lévis

Commission consultative des personnes vivant avec un handicap et Ville

Alain Francoeur, directeur

Pierre Laflamme, chef du service des biens immobiliers

Robert Cooke, directeur

Sonia Roux, conseillère en urbanisme

René Tremblay, directeur

François Bilodeau, directeur adjoint

Nathalie Ouellet, chef du service des arts et de la culture

Suzanne Rochefort, chef du service des bibliothèques

Michel Gagné, chef du service des sports et du plein air

Janine Dumont, service sociocommunautaire

Christian Brière, directeur

Michel Boucher, conseiller à la dotation

Philippe Meurant, directeur

Liette Brie, adjointe administrative

Dominique Fortin, directeur

Rémi Drouin, chef de division formation, prévention et développement

Jean-François Carrier, directeur général

Jean-Claude Bouchard, président de la commission

Anne Ladouceur, vice-présidente de la commission

Nicole Larouche, membre de la commission

Janine Dumont, secrétaire de la commission

Association des personnes handicapées de Lévis inc.

Association Régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches

La Passerelle

Office des personnes handicapées du Québec

Patro de Lévis inc.

Personnes handicapées en action de la Rive-Sud

Société Grand Village inc

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2008 - ACTIONS 2009

DOMAINE : EMPLOI

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

| Obstacles à l'intégration | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2007-2008 | Bilan 2007-2008 | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2009 | Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires |
|--|---|--|---|---|
| <p>L'absence de politique de dotation</p> <p>Le manque de connaissances sur les différents handicaps et sur les facilités à mettre en place pour l'intégration des personnes handicapées dans le cadre des activités</p> | <p>L'élaboration d'une politique de dotation favoriserait l'équité et l'adoption de comportement non discriminatoire envers les personnes handicapées lors du processus de sélection et d'embauche</p> <p>Offrir des services adaptés pour la sélection et l'embauche de personnes handicapées</p> <p>Évaluer s'il y a sous représentation de personnes handicapées qui sont employées à la Ville</p> <p>Accueil de stagiaires handicapés</p> <p>Formation pour le personnel de la Ville sur les divers handicaps et sur les stratégies d'intégration ou d'adaptation possible dans le cadre d'emploi</p> | <p>En voie de réalisation</p> <p>En lien avec la politique de dotation</p> <p>En attente de la rétroaction de la Com. des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur les données recueillies par le Service des ressources humaines auprès de nos employés, pour évaluer le taux de représentation des personnes vivant avec un handicap</p> <p>En continu</p> <p>Non réalisée</p> | <p>Adoption du programme d'accès à l'égalité en emploi</p> <p>Évaluer s'il y a sous représentation de personnes handicapées qui sont employées à la Ville</p> <p>Indiquer sur tous les affichages que la Ville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi</p> <p>Favoriser la diffusion de l'information auprès des associations de personnes handicapées et Emploi-Québec, relativement aux possibilités d'emplois à la Ville</p> <p>Accueil de stagiaires handicapés</p> | <p>Conseil de la Ville</p> <p>Direction des ressources humaines et Commission des droits de la personne et de la jeunesse</p> <p>Direction des ressources humaines</p> <p>Direction des ressources humaines</p> |

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2008 - ACTIONS 2009

DOMAINE : TRANSPORT

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Faciliter le déplacement des personnes et leur offrir un service leur permettant d'accéder aux services publics et d'intégrer le marché du travail

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

| Obstacles à l'intégration | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2007-2008 | Bilan 2007-2008 | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2009 | Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires |
|--|---|--|---|---|
| <p>La difficulté de se déplacer avec le transport adapté pour aller sur la rive nord</p> <p>La manipulation d'argent en monnaie exacte, à l'allée et au retour</p> <p>La difficulté de monter dans les autobus réguliers</p> | <p>Aucunes actions n'avaient été identifiées mais il s'est quand même fait beaucoup de choses, principalement au transport adapté</p> | <p>Mise sur pied d'un comité formé par la Communauté métropolitaine de Québec afin de mettre en place une interconnexion entre les différents services de transport adapté de la région de Québec</p> <p>Mise en place d'un service de réponse téléphonique disponible à compter de 16 h, permettant à nos clients de faire part d'un retard, de valider l'heure du déplacement ou bien d'annuler. Dans le but de rassurer et sécuriser les usagers</p> <p>Mise en place d'un mode de paiement de 10 passages par carte pouvant être poinçonnée par le chauffeur</p> <p>Pour les rendez-vous médicaux, plus besoin de réserver une heure de retour, on n'a qu'à communiquer avec le service dès la fin de la consultation et on ira les chercher le plus rapidement possible</p> <p>Achat de quelques autobus à plancher bas</p> | <p>Harmonisation des services de transport adapté pour la Communauté métropolitaine de Québec (en voie de réalisation)</p> <p>Cette démarche permettrait autant aux citoyens de Québec ou de Lévis de se déplacer sur l'un ou l'autre des territoires au même titre que les utilisateurs du transport en commun régulier</p> <p>Mise en place d'un projet pilote d'une période d'un an lorsque le MTQ (ministère des transports du Québec) donnera son aval au financement de ce projet</p> | <p>Société de transport de Lévis</p> <p>Communauté métropolitaine de Québec</p> |

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2008 - ACTIONS 2009

DOMAINE : SÉCURITÉ PUBLIQUE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer aux personnes à mobilité réduite un service adapté à leurs besoins et aux contraintes physiques que génère leur incapacité spécifique
-Se donner les moyens pour intervenir efficacement et rapidement lors des situations d'urgence impliquant une personne handicapée

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

| Obstacles à l'intégration | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2007-2008 | Bilan 2007-2008 | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2009 | Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires |
|--|--|---|--|---|
| <p>La méconnaissance des endroits où sont situés les personnes qui en raison de leur limitation pourraient être plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe</p> <p>Le programme PAIR ne rejoint pas toutes les personnes susceptibles de bénéficier du programme</p> | Aucune action n'avait été identifiée | <p>Formation pour enseigner les techniques de transport d'urgence de personnes âgées et/ou handicapées</p> <p>Tout signalement mis à notre connaissance d'une personne à mobilité réduite est transmis au central 911 pour inscription à la carte d'appel</p> <p>Élaboration d'une fiche à compléter pour être en mesure de recenser les personnes qui en raison de leur limitation exigeraient une intervention particulière en cas d'évacuation de leur lieu de résidence</p> | <p>Poursuivre la formation pour que les intervenants possèdent toutes les connaissances nécessaires pour agir efficacement lors de mesures d'urgence</p> <p>Mise en place de la fiche à compléter pour les personnes nécessitant des secours adaptés</p> <p>Informers la population et les organismes de la mise en place de cette fiche</p> <p>Intensifier la promotion du programme PAIR</p> | <p>Service de la sécurité incendie</p> <p>Service de sécurité publique<</p> <p>Organismes desservant les clientèles à mobilité réduite</p> |

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2008 - ACTIONS 2009

DOMAINE : CONCERTATION ET COMMUNICATION

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Promouvoir les solutions mises en place et sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes handicapées

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX COMMUNICATIONS

| Obstacles à l'intégration | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2007-2008 | Bilan 2007-2008 | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2009 | Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires |
|--|--|---|---|---|
| <p>Le manque de connaissances par rapport aux besoins de la clientèle handicapée</p> | <p>Une évaluation de nos outils de communication et d'information est à faire afin de connaître les outils déficients et les interventions à faire pour répondre aux besoins de la clientèle</p> <p>Identifier dans les différentes productions les activités accessibles aux personnes handicapées Ajouter des pictogrammes pour accessibilité pour personnes en fauteuil roulant sur le programme d'animation et les pages WEB</p> | <p>Les textes dans le journal municipal plus gros caractères et plus aérés</p> <p>En continu</p> <p>Promotion de la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» par un article dans le journal municipal</p> <p>Conférence de presse lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées pour dévoiler les résultats de l'étude de besoins pour les personnes vivant avec un handicap menée sur le territoire de la ville de Lévis</p> | <p>Poursuivre les efforts en matière de communications et moderniser les moyens de communication en utilisant les nouvelles technologies</p> <p>Maintenir le support à la Direction de la vie communautaire dans les différentes productions</p> <p>Maintenir un support à la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» afin de sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes handicapées</p> | <p>Direction des communications</p> <p>Direction des communications et Direction de la vie communautaire</p> <p>Direction des communications et la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville»</p> |

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2008 - ACTIONS 2009

DOMAINE : LOISIRS ET CULTURE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes handicapées une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles.

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme)

| Obstacles à l'intégration | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2007-2008 | Bilan 2007-2008 | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2009 | Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires |
|--|--|---|--|---|
| Le peu d'identification des activités culturelles accessibles aux personnes handicapées | Identifier dans les différentes productions les activités accessibles aux personnes handicapées Ajouter des pictogrammes pour accessibilité pour personnes en fauteuil roulant sur le programme d'animation et les pages WEB Développement de collections particulières, équipements informatiques adaptés | En continu En continu Non réalisée, à poursuivre | Poursuivre les efforts en matière de communications et moderniser les moyens de communication en utilisant les nouvelles technologies | Direction de la vie communautaire Service des Arts et de la culture, Service des bibliothèques et Service des sports et plein air Directions concernées |
| Le manque d'information sur les besoins et les attentes des personnes handicapées pour la pratique d'activités | Étude des clientèles et des besoins Analyse des résultats et plan d'action : | L'étude des besoins a été réalisée à la fin 2007 et les résultats ont été dévoilés au printemps 2008 | Faire connaître les résultats à toutes les directions et services de la Ville et en assurer un suivi afin de mettre en place des moyens pour répondre aux besoins identifiés en fonction des priorités | Service sociocommunautaire |
| L'absence de soutien auprès des organismes pour permettre l'intégration des personnes vivant avec un handicap | Analyse des possibilités de réseautage avec les organismes Élaborer et mettre en place un programme de soutien s'adressant aux organismes | Non réalisée, actuellement le Service sociocommunautaire assure le réseautage avec les organismes de ce secteur d'activités Non réalisée, à poursuivre | Élaborer et mettre en place un programme de soutien s'adressant aux organismes | Organismes desservant les clientèles handicapées |

DOMAINE : LOISIRS ET CULTURE (suite)

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme) (suite)

| Obstacles à l'intégration | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2007-2008 | Bilan 2007-2008 | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2009 | Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires |
|--|--|---|---|--|
| <p>L'absence d'activités spécifiquement adaptées aux différents types d'handicaps</p> <p>Le manque de promotion et de visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis</p> <p>Le manque de connaissances sur les différents handicaps et sur les facilités à mettre en place pour l'intégration des personnes handicapées dans le cadre des activités</p> | <p>Mise en oeuvre d'un plan d'action en lien avec les besoins et attentes exprimés par les clientèles handicapées pour la pratique d'activités culturelles adaptées</p> <p>Sports et plein air Faire les démarches afin d'accueillir sur le territoire de Lévis les Olympiques spéciales du Québec pour les personnes vivant avec un handicap</p> <p>Formation pour les professeurs des activités, sur les divers handicaps et sur les stratégies d'intégration ou d'adaptation possibles dans le cadre d'emploi</p> | <p>En continu Aucun plan d'action formel n'a été élaboré</p> <p>Une analyse sommaire a été réalisée afin d'analyser la faisabilité des jeux olympiques spéciaux du Québec hiver 2011. En attente du cahier de mise en candidature</p> <p>Non réalisée</p> | <p>Mise en oeuvre d'un plan d'action en lien avec les résultats de l'étude des besoins et attentes exprimés par les clientèles handicapées pour la pratique d'activités culturelles adaptées</p> <p>Une recommandation sera déposée à la rencontre du 3 juin de la Com. cons. «personnes vivant avec un handicap et Ville» afin de prendre la décision</p> <p>Consolider l'intégration des enfants vivant une situation de handicap au programme camp de jour. Consolider la formation du personnel du Programme</p> <p>Adapter les outils de formation du programme du camp de jour, pour la formation afin d'être en mesure d'offrir la formation</p> | <p>Direction de la vie communautaire</p> <p>Services des Arts et de la culture et Services des bibliothèques</p> <p>Organismes desservant les clientèles handicapées</p> <p>Service sociocommunautaire</p> |

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2008 - ACTIONS 2009

DOMAINE : ACCESSIBILITE

OBJECTIFS GENERAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement

-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement, cadre urbanistique)

| Obstacles à l'intégration | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2007-2008 | Bilan 2007-2008 | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2009 | Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires |
|---|---|---|---|---|
| <p>Les schémas d'aménagement et plan d'urbanisme en élaboration</p> <p>La réglementation d'urbanisme en élaboration</p> | <p>Instruments de planification : Schémas d'aménagement et plan d'urbanisme Intégrer à l'intérieur de ces outils de planification des objectifs d'aménagement visant et facilitant l'accessibilité, aux personnes vivant avec un handicap, aux lieux publics et/ou ouverts au grand public</p> <p>Cadre normatif : Réglementation d'urbanisme de la Ville de Lévis Intégrer à l'intérieur de la réglementation d'urbanisme un cadre normatif afin de s'assurer que les personnes vivant avec un handicap puissent avoir accès aux lieux publics et/ou ouverts au grand public</p> | <p>Schéma d'aménagement et de développement révisé</p> <p>Réalisée - travail en continu</p> <p>En élaboration</p> | <p>Intégrer à l'intérieur de la réglementation d'urbanisme un cadre normatif afin de s'assurer que les personnes vivant avec un handicap puissent avoir accès aux lieux publics et/ ou ouverts au grand public</p> <p>En élaboration entrée en vigueur prévue en 2010</p> | <p>Direction de l'urbanisme et des arrondissements</p> <p>Organismes gouvernementaux Investisseurs privés</p> |

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2008 - ACTIONS 2009

DOMAINE : ACCESSIBILITE (suite)

OBJECTIFS GENERAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement

-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement, cadre urbanistique) (suite)

| Obstacles à l'intégration | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2007-2008 | Bilan 2007-2008 | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2009 | Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires |
|---|--|---|--|---|
| <p>Le plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements récréatifs en élaboration</p> <p>Transport circulation</p> <p>Le manque d'information concernant les aménagements de circulation en fonction des besoins des personnes handicapées pour leurs déplacements</p> | <p>Intégrer à l'intérieur du plan directeur des aménagements favorisant et facilitant l'accès à ces équipements et infrastructures aux personnes vivant avec un handicap</p> <p>Compléter les inventaires et identifier les lieux et les contraintes à la réalisation des aménagements : des feux de circulation adaptés, des trottoirs et des stationnements pour les personnes handicapées</p> <p>Prévoir à l'intérieur du plan directeur que les parcs majeurs (un parc par arrondissement) comportent des équipements de loisirs et de récréation pour ces personnes</p> | <p>Un réaménagement de 30 descentes spécifiques a été réalisé, depuis 2007</p> <p>Traverse piétonnière (3) secteur Saint-Jean refait section «bateau»</p> <p>Feux piétons avec signal sonore installé, 6 dans le secteur Lévis, 2 dans secteur Saint-Romuald, 2 dans secteur Saint-Jean Chrysostome et 1 dans secteur Charny</p> <p>Réalisation d'un trottoir au parc Jean-Dumets du stationnement jusqu'au belvédère</p> <p>Tous les parcs nouvellement réalisés depuis 2 ans, des sentiers sont réalisés pour permettre aux fauteuils roulants de circuler facilement</p> | <p>Poursuivre la mise aux normes des descentes des trottoirs prévision d'une quinzaine en 2009</p> <p>Pour les traverses sonores les modifications sont faites sur demande, lorsque des besoins spécifiques sont identifiés</p> <p>Poursuivre lors d'aménagement des nouveaux parcs, la réalisation de sentiers pour permettre aux fauteuils roulants de circuler facilement</p> | <p>Direction de l'environnement et des infrastructures</p> <p>Service des biens immobiliers</p> <p>Service des travaux publics</p> <p>Direction de l'urbanisme et des arrondissements</p> <p>Service du génie</p> <p>Service sociocommunautaire</p> |

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2008 - ACTIONS 2009

DOMAINE : TOURISTIQUE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer un réseau d'accueil et d'information touristiques qui répondent aux exigences pour les personnes à mobilité réduite
-Permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès bureaux touristiques

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

| Obstacles à l'intégration | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2007-2008 | Bilan 2007-2008 | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2009 | Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires |
|---|--|--|--|---|
| <p>La difficulté d'avoir accès aux bureaux d'information touristique</p> <p>L'accès aux présentoirs</p> <p>La hauteur des comptoirs non adaptée</p> | <p>Les comptoirs doivent être adaptés de manière à faciliter le service à la clientèle à mobilité réduite (hauteur, largeur, accessibilité)</p> <p>Accès au lieu d'accueil de façon autonome</p> <p>Stationnement réservé et bien indiqué</p> <p>Salle de toilettes publiques adaptées et équipées</p> | <p>2007</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise aux normes de Tourisme Québec, du bureau d'information touristique du Parc des Chutes-de-la-Chaudière, selon l'évaluation effectuée en 2006 <p>2008</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise aux normes de Tourisme Québec, du bureau d'accueil touristique de la Traverse de Lévis, selon l'évaluation effectuée en 2008 Attention particulière a été portée à la hauteur des cartes, du présentoir et à l'accès au relais d'information touristique au Centre de congrès et d'expositions de Lévis | <p>Une nouvelle évaluation par Tourisme Québec au bureau d'information touristique du Parc des Chutes-de-la-Chaudière</p> <p>Une évaluation par Tourisme Québec au relais d'information touristique au Centre de congrès et d'expositions de Lévis</p> | <p>Direction du développement</p> <p>Directions et services concernés</p> |

PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES - BILAN 2008 - ACTIONS 2009

DOMAINE : ACCESSIBILITE (suite)

OBJECTIFS GENERAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement

-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

ACCESSIBILITÉ AU BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

| Obstacles à l'intégration | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2007-2008 | Bilan 2007-2008 | Actions pour réduire les obstacles à l'intégration 2009 | Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires |
|---|--|---|---|---|
| <p>La connaissance minimale des contraintes d'accès aux bâtiments municipaux destinés au grand public et des bâtiments destinés aux employés</p> <p>Équipements DVC</p> <p>Aré纳斯, piscines, terrains de sports, bibliothèques, locaux culturels et communautaires</p> | <p>Compléter l'inventaire et identifier les barrières à l'accessibilité physique des bâtiments publics : Accès extérieurs et intérieurs, largeur des couloirs, salles de toilettes, accessibilité des appareils.....</p> <p>Identifier par priorité les bâtiments à rendre conformes à l'accessibilité universelle et procéder à leur modification</p> | <p>Réalisé.</p> <p>Des modifications ont été faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hôtel de ville, accès au bâtiment et au cabinet de la mairie • Maison des Aînés, accès au bâtiment par la grande salle • Bureau administratif (Lévis) correction de la rampe d'accès extérieure • Chalet Bienville, accès au bâtiment, réfection complète de la rampe d'accès et du garde-corps • Chalet Christ-Roi, accès au bâtiment et vestiaire de la piscine • Centre civique Saint-Jean, mise aux normes corridor et salle de toilettes • Maison des jeunes Saint-Romuald, mise aux normes salle de toilettes • Centre communautaire de la Sorbonne, accès au bâtiment et modification du comptoir | <p>Une somme annuelle revue au PTI de 45 000 \$ afin de faire évoluer le dossier de l'accès universel des bâtiments de la Ville. De plus lorsque des modifications reliées à d'autres projets touchent des points liés à l'accès universel, nous les adaptons immédiatement</p> <p>Chaque année, depuis sa mise en place, des travaux en ce sens sont exécutés afin de respecter le plan d'action.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux bibliothèques Charny, Saint-Jean, Saint-Étienne et Saint-Romuald (automatisation des portes) | <p>Direction des Réseaux et équipements</p> <p>Service des Biens immobiliers</p> <p>Direction de la vie communautaire</p> <p>Service des équipements récréatifs</p> |



CONCLUSION

À la suite de l'adoption officielle du plan d'action 2009, la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» assurera le suivi des mesures qui seront priorisées dans les années à venir.

Une évaluation biannuelle sera effectuée, afin de suivre l'avancement des travaux et de s'assurer de la bonne mise en oeuvre du plan d'action.

Cette évaluation permettra de faire les ajustements requis pour atteindre les objectifs fixés, en plus de faciliter l'élaboration du plan d'action de la prochaine année.

Depuis la parution du premier plan d'action, en 2006, beaucoup d'obstacles ont été identifiés, certains ont été réduits, d'autres éliminés. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire pour accéder à un niveau d'accessibilité permettant la pleine et entière participation des personnes handicapées dans toutes les sphères d'activités.

L'élimination des obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap est un défi de taille en perpétuel renouvellement. Tout en tenant compte de sa capacité financière, la Ville de Lévis a à coeur d'accomplir toutes les tâches nécessaires pour se mériter le titre de ville inclusive.

L'adoption par le conseil de la Ville, en février 2009, du *Plan de gouvernance de la Ville de Lévis (PGVL)*, devrait contribuer à sensibiliser les intervenants et les principaux acteurs par rapport aux services offerts à la population et principalement, aux personnes handicapées. Ce plan vise à doter Lévis d'une planification à long terme où se trouvent précisés la mission, la vision, les valeurs organisationnelles, les orientations et les objectifs de développement de la Ville. Ce plan vise aussi à l'implantation d'une véritable culture de performance avantageuse pour la population et favorisant la mobilisation et l'engagement du personnel.

La Ville de Lévis entend demeurer à l'écoute des regroupements de personnes handicapées dans un esprit d'ouverture et de collaboration afin de poser des gestes qui permettront d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens vivant avec un handicap.